

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 12 novembre 2024

Dérogation d'usage des titres-restaurants : le SNARR alerte sur les risques majeurs de la proposition de loi et appelle les parlementaires à se ressaisir

Le Syndicat National de l'Alimentation et de la Restauration Rapide (SNARR) exprime sa vive inquiétude et s'oppose fermement aux initiatives visant à pérenniser l'utilisation des titres-restaurant dans la grande distribution. Il propose des solutions alternatives concrètes et appelle à une réforme concertée et équilibrée du dispositif, dans l'intérêt des consommateurs comme des restaurateurs.

Le 4 novembre 2024, une proposition de loi (PPL) visant à prolonger la dérogation d'usage des titres restaurant pour tout produit alimentaire (n° 532), a été déposée à l'Assemblée nationale et a donné lieu à 22 amendements. Le SNARR, qui représente un secteur employant 317 000 salariés dans 48 000 restaurants, s'inquiète particulièrement des amendements proposés dans le cadre de la PPL concernant la pérennisation du dispositif ou sa prolongation jusqu'en 2026 ou 2030, ainsi que l'interdiction de leur usage sur les plateformes de livraison.

L'extension de l'utilisation des titres-restaurants (TR) aux grandes et moyennes surfaces (GMS) représente un manque à gagner de 1 milliard d'euros depuis août 2022 (dont 747 millions d'euros du T4 2022 au T2 2024 - chiffre CNTR) pour l'ensemble du secteur : restaurants, commerces de bouche, boulangeries, boucheriestraiteurs. Dans un contexte où l'inflation est retombée à 1,1% en septembre 2024, contre 5,2% en 2022, cette mesure, décidée en urgence 2022 pour accompagner les Français, n'est plus justifiée.

Dans une démarche constructive et responsable, le SNARR appelle les pouvoirs publics à engager une véritable concertation avec les acteurs du secteur pour une réforme globale des titres restaurants. D'ici là, et face à l'urgence qu'appelle la PPL en discussion au Parlement, Le SNARR est ouvert à plusieurs solutions concrètes visant à équilibrer la prolongation de l'usage des titres-restaurant en GMS en 2025. Parmi elles :

- L'autorisation des TR dans les restaurants les dimanches et jours fériés : soutenue par plusieurs amendements parlementaires, elle permettrait d'amortir l'impact de l'utilisation en GMS, le dimanche représentant environ 15% des ventes hebdomadaires pour de nombreux restaurants ;
- L'instauration d'un double plafond journalier d'utilisation des TR ;
- **Une étude d'impact approfondie** de la prolongation, préalable indispensable à toute réforme structurelle.

Pour Esther Kalonji, Déléguée générale du SNARR : « Dans un contexte économique très difficile pour notre secteur, cette proposition de loi nous alerte particulièrement. Elle constitue un nouveau manque à gagner pour la restauration. Si elle a pour but louable de défendre le pouvoir d'achat des Français, elle impacte en réalité la plupart des TPE, PME et indépendants de la restauration sous toutes ses formes. Nous soutenons donc des solutions équilibrées et entendons être un partenaire constructif et force de proposition. Le titre-restaurant doit retrouver sa vocation première : permettre aux salariés de se restaurer sans pour autant mettre en péril les équilibres du secteur de la restauration. »





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Contact presse:

thibault.gential@taddeo.fr angelique.malsa@snarr.fr

<u>A propos du SNARR</u>: Le Syndicat National de l'Alimentation et de la Restauration Rapide (SNARR) est l'institution représentative de la Restauration Rapide, avec environ 260 enseignes adhérentes, des petites entreprises indépendantes aux grandes chaines de restauration rapide. La diversité et la complémentarité de ses adhérents font du SNARR un véritable relais de la profession. Les adhérents du SNARR emploient 120 000 salariés. Avec plus de 9 milliards d'euros, ils assurent environ 60 % du CA HT du secteur.